

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 avril 2013**  
**Mairie de St-Andéol de Clerguemort – 09h00**

PRESENTS : **Camille Lecat, Hervé Pellecier, Stéphane Clarisse, Daniel Mathieu, Céline Mathieu**

ABSENTS : **Pierrette Coudert, Pierre-Philippe Schaeffer (procuration à Camille Lecat), Jean-Claude Dautry (procuration à Hervé Pellecier)**

Secrétaire de séance : **Hervé Pellecier**

**Lecture est faite de l'ordre du jour.**

1. CA 2012 / CG 2012 / Affectation des résultats

M. le Maire présente au conseil le compte administratif 2012 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		112 613.93	154 616.22		154 616.22	112 613.93
Opérations de l'exercice	127 043.15	186 966.22	141 060.35	232 467.55	268 103.50	419 433.77
TOTAUX	127 043.15	299 580.15	295 676.57	232 467.55	422 719.72	532 047.70
Résultat de clôture		172 537.00	63 209.02			109 327.98

Restes à réaliser :	5 554.54
Besoin/excédent de financement total :	114 882.52
Pour mémoire : virement à la section d'investissement :	144 712.04

Le conseil (sans la présence de M le Maire) délibère et approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012.

Le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 et décide d'affecter l'excédent de résultat comme suit :

- 57 654.48 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 114 882.52 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2. Vote des taux des impôts locaux

Les taux des impôts locaux pour l'année 2013 sont inchangés.

Taxes	Taux 2013	Taux 2013
Taxe d'habitation	13.73 %	13.73 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.09 %	14.09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	167.70 %	167.70 %
CFE	17.49 %	17.49 %

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les taux des impôts locaux pour l'année 2013.

### 3. Budget primitif 2013

#### Les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2013

♦ Crédits de fonctionnement : 294 486.02€ répartis comme suit :
➤ Dépenses prévisionnelles de fonctionnement : 149 663.43€ <i>Pour mémoire, dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2012 : 145 556.73€</i>
➤ Virement à la section investissement : 129 771.46€ <i>Pour mémoire, virement à la section investissement 2012 : 144 712.04 €</i>
➤ Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 051.13€

#### Les recettes de fonctionnement prévues pour l'année 2013 :

♦ 294 486.02 € dont 114 882.52€ de résultat de fonctionnement reporté. <i>Pour mémoire en 2012 : 290 047.77 dont 112 613.93 € de résultat de fonctionnement reporté</i>
Soit un total de recettes de fonctionnement projeté pour l'année 2013 de <u>179 603.50€</u> Dont <u>28 000€</u> correspondant au coût des travaux en régie et transférés en section investissement (récupération FCTVA)

La Dotation Globale de Fonctionnement est moins élevée que celle de versée en 2012 (99 085€ en 2013 et 99 230€ en 2012).

#### Les dépenses et les recettes d'investissement prévues pour l'année 2013 :

<u>Dépenses d'investissement :</u>
♦ Dépenses prévisionnelles d'investissement : 520 805.65 €
♦ Restes à réaliser exercice précédent : 58 286.26 €
♦ Solde d'exécution de la section investissement reporté : 63 209.02 €

Le conseil autorise M le maire à faire une demande de subvention au titre du Programme Aménagement de Villages (PAV 2013) auprès du CG 48 pour l'opération 118 (Electrification Samson, Tour Cléonis, Léziniér).

Le conseil autorise M le maire à faire une demande de subvention au titre du Programme Equipement Départemental auprès du CG 48 pour l'opération 114 : Aménagement Espinas dont l'objet est le suivant : divers travaux.

Est évoqué l'achat d'un tracteur communal. Le conseil souhaite qu'une étude préalable sur les besoins en équipements communaux soit réalisée pour cibler au mieux le(s) outil(s) susceptible(s) d'apporter un réel gain de productivité à la commune sans trop impacter sur les charges de fonctionnement.

Recettes d'investissement :

♦ Recettes prévisionnelles d'investissement : 420 887.53€

Montant auquel s'ajoutent :

♦ Les recettes d'ordre d'investissement, soit 158 099.55€ qui se répartissent comme suit :

- *Virement à la section de fonctionnement : 129 771.46€*
- *Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 051.13 €*
- *Opérations patrimoniales : 13 276.96 €*
- 

♦ Les restes à réaliser, soit 63 840.80 €

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2013.

La séance est levée à 15h00